

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Band: 82 (2020)

Artikel: Climat et société pendant les années 1430 à Fribourg
Autor: Camenisch, Chantal
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CLIMAT ET SOCIÉTÉ PENDANT LES ANNÉES 1430 À FRIBOURG

Une variation climatique européenne avec des conséquences sociales et économiques au niveau local.

PAR CHANTAL CAMENISCH

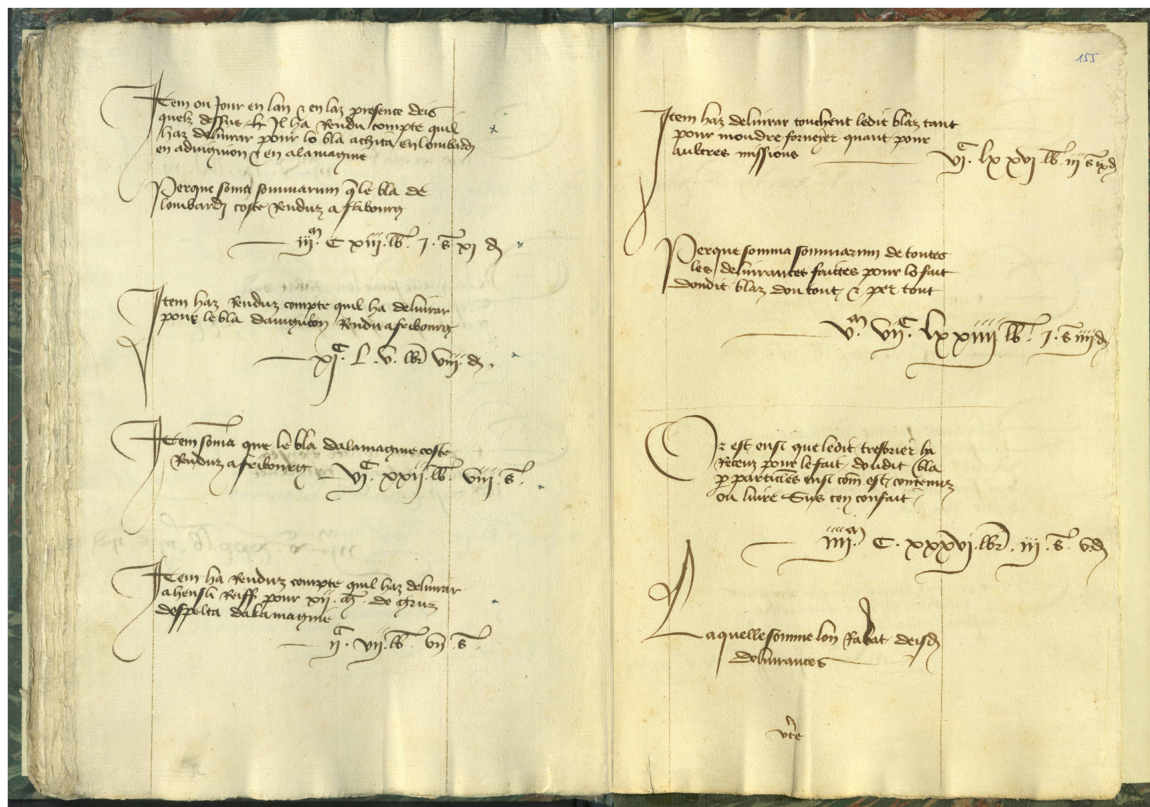
Dans le passé, les sociétés ont dû à plusieurs reprises s'adapter aux variations climatiques et à des phénomènes météorologiques extrêmes. Le climat et ses conséquences peuvent avoir une dimension à grande échelle, mais également une dimension locale. Les anomalies de température en particulier, sont souvent à grande échelle et ont également des conséquences suprarégionales. En climatologie historique, une branche s'intéresse à la reconstruction du climat sur la base de documents historiques, une autre étudie les conséquences culturelles, sociales et économiques des variations climatiques, et une dernière est consacrée à l'histoire de la connaissance du climat¹.

Dans cet article, nous souhaitons présenter la relation entre les phénomènes météorologiques et climatiques à grande échelle et les décisions locales du Conseil de Fribourg. À cette fin, l'histoire du climat au XV^e siècle et ses conséquences à l'échelle européenne seront brièvement présentées, avant que certains aspects locaux de ces développements à Fribourg ne soient abordés.

LE CLIMAT AU XV^E SIÈCLE : SOURCES ET PERSPECTIVE EUROPÉENNE

Les sources appropriées pour ce type d'enquête sont avant tout des textes et documents historiographiques, narratifs ou issus de l'administration municipale ou de la jurisprudence. Certaines de ces sources, telles que les

¹ MAUELSHAGEN 2010, pp. 16-20.



chroniques, contiennent des descriptions d'événements météorologiques. D'autres textes documentent les événements météorologiques de manière plus indirecte en se concentrant sur les indicateurs climatiques, comme les données relatives aux vendanges, ou sur les réactions de la société aux événements météorologiques. Les sources de la fin du Moyen Âge qui nous sont parvenues permettent d'obtenir des indices saisonniers quant à la température et aux taux de précipitations, pour certaines régions européennes, par exemple pour les Pays-Bas². Sur le territoire de la Suisse actuelle, la densité des sources médiévales s'avère insuffisante ; cela est également valable pour la ville de Fribourg. Cependant, des descriptions météorologiques très détaillées et régulières sont disponibles sur quelques courtes périodes, par exemple dans les années 1440 et 1450, grâce à la chronique du notaire fribourgeois Jean Gruyère (1403-1465), et pour les années 1550 et 1560, étant donné que cette décennie a été très bien décrite par François Rudella dans sa chronique³. Notons que Pascal Ladner a déjà réalisé un catalogue météorologique à partir de ces bulletins il y a quelques années, sans oublier les recherches notoires de

² CAMENISCH 2015.

³ ZEHNDER-JÖRG 2007.

Christian Pfister sur l'histoire climatique de la Suisse, notamment en ce qui concerne le début de la période moderne⁴.

Au XV^e siècle, il y a eu des variations climatiques considérables avec des périodes de chaleur et de sécheresse pendant les étés de 1422, 1424, ainsi qu'au début des années 1470. Entre 1461 et 1480, les étés étaient principalement chauds et pas trop humides. Cependant, surtout au milieu et vers la fin du siècle, les étés pluvieux et les hivers froids sont plus fréquents. L'hiver 1407-1408 est également entré dans l'histoire climatique de l'Europe comme une saison extrêmement froide, au cours de laquelle de petites et de grandes masses d'eau ont gelé.

Les années 1430 se distinguent particulièrement des autres décennies en raison d'une accumulation inhabituelle d'hivers rigoureux. Ces hivers rudes et des étés partiellement frais et humides sont mentionnés presque partout en Europe dans les documents historiques, mais ont aussi des traces dans des indicateurs climatiques naturels tels que les sédiments lacustres et les cernes des arbres⁵.

Un examen plus approfondi de cette décennie montre que les hivers 1431-1432, 1432-1433, 1434-1435 et 1436-1437 ont été extrêmement froids, avec des rivières et des lacs gelés, tels que le Rhin, l'Escaut, le lac de Constance ou le lac de Zurich, et des dégâts causés par les basses températures aux cultures agricoles au cours de certaines de ces années. Les hivers de 1433-1434 et 1437-1438 étaient encore très froids, mais seules les plus petites eaux gelaient. Les températures sont souvent restées très basses même au printemps, et des gelées tardives sont survenues en avril et en mai, en particulier en 1432, 1433, 1434, 1435, 1437 et 1438. En revanche, les températures estivales ne s'avèrent pas avoir été inhabituelles tout au long de la décennie. Nombreuses sont cependant les années durant cette décennie où l'on a pu relever des pluies et des inondations importantes. Dans le sud de l'Allemagne, il s'agit principalement des années 1432, 1433 et 1438. Toutefois, les précipitations se produisent souvent à une échelle plus restreinte. Cela est la raison pour laquelle il existait des différences considérables d'un endroit à l'autre à cet égard.

LES IMPACTS DU CLIMAT SUR LA SOCIÉTÉ

Les impacts sociaux du climat relèvent de divers phénomènes et processus qui ont une relation causale plus ou moins directe avec les variations climatiques ou les événements météorologiques extrêmes.

Page précédente

Achats des céréales 1439, CH AEF CT 73, Compte de Jacob de Praroman le jeune, 1439.02-1439.06, pp. 154-155.

⁴ LADNER 2006 ; PFISTER 1985.

⁵ CAMENISCH *ET AL.* 2016.

Les crises de subsistance ou les famines sont un type spécifique d'impact climatique. À l'origine de ce phénomène pluridimensionnel, il y a une anomalie de température ou de précipitation, ou un événement météorologique extrême tel que le gel tardif, la sécheresse ou la grêle. L'événement déclencheur entraîne une baisse du rendement et de la qualité des récoltes comme les céréales panifiables. En conséquence, les prix des denrées alimentaires augmentent, ce qui peut conduire à une crise de subsistance entraînant la malnutrition, une augmentation de la mortalité et une diminution du taux de natalité. Pris dans leur ensemble, ces phénomènes peuvent générer des tensions sociales et des mouvements migratoires. Sur le plan culturel, une crise de subsistance s'accompagne parfois, voire souvent, de processions religieuses ou de la persécution de minorités choisies en tant que boucs émissaires et de leur exclusion⁶. C'est dans cette optique qu'il faut considérer la chasse aux sorcières au XV^e siècle. Mais les crises de subsistance et leurs causes ont également une influence sur la culture de la mémoire collective (par des descriptions dans les chroniques ou des sermons, des monuments commémoratifs par exemple) et les modes d'interprétation (textes scientifiques et théories économiques de l'époque). La malnutrition et les mauvaises conditions d'hygiène causées par les crises peuvent favoriser les épidémies. À tous ces niveaux, d'autres facteurs jouent un rôle important, et les diverses étapes de ce processus ne vont pas nécessairement se réaliser, la crise pouvant s'interrompre à n'importe quelle phase⁷.

De même, d'autres facteurs indépendants du climat ou de la météo sont déterminants à chaque niveau.

En cas de crise de subsistance, sociétés, institutions et individus tentent d'éviter ou du moins de réduire ses conséquences désastreuses. Les municipalités ont généralement eu recours à des mesures plus ou moins efficaces. Ces dernières visaient à la fois à se ravitailler en nourriture et à empêcher que les ressources alimentaires ne soient vendues dans d'autres régions. Des stocks étaient souvent constitués, parfois par confiscation, et dans certains cas, les autorités importaient de grandes quantités de céréales de régions plus éloignées. Il n'était pas rare que le brassage de la bière ou l'engraissement des porcs aux céréales soient interdits afin de ne pas accroître davantage la demande. En général, la spéculation alimentaire était également interdite, et, dans certains cas, des prix maximums étaient fixés pour les denrées de base⁸.

⁶ KRÄMER 2015, pp. 133-138.

⁷ *Ibid.*, pp. 133-138.

⁸ Michael Huhn a établi un catalogue de mesures pour l'Allemagne des temps modernes qui peut également être appliqué à d'autres régions et à des époques antérieures. HUHNS 2003.

LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE FACE AUX PERTURBATIONS CLIMATIQUES DES ANNÉES 1430

Sur le territoire de la Suisse actuelle, de nombreuses crises de subsistance liées à des conditions météorologiques extrêmes ont eu lieu à intervalles irréguliers jusqu'au XIX^e siècle. Plusieurs crises de ce type issues de variations climatiques se sont produites au XV^e siècle. Celle des années 1430, qui a touché presque toute l'Europe, dont la Suisse occidentale, a été particulièrement prononcée⁹.

En raison des hivers longs et rigoureux décrits ci-dessus, ainsi que des étés occasionnellement humides de cette décennie, la récolte s'est avérée désastreuse à grande échelle. Le prix des denrées alimentaires, notamment celui des céréales, planifiables, était donc très élevé, surtout entre 1436 et 1438. Cependant, une pénurie de céréales se faisait déjà ressentir dans la première moitié des années 1430, notamment en Suisse et au sud de l'Allemagne. En raison de mauvaises récoltes et du souci de la sécurité alimentaire, les villes et les communautés ont, dans de nombreux endroits en Europe, restreint le commerce de céréales, ce qui a fortement limité, voire paralysé leurs échanges à l'échelle suprarégionale¹⁰.

Aucune description explicite de ces faits lors des années 1430 ne peut être trouvée dans les sources fribourgeoises – à l'exception d'une référence de Rudella à une tempête de grêle dans la région de Zurich¹¹. Dans la ville voisine de Berne, en revanche, il existe des mentions d'un été humide en 1437 et, pour l'année 1438, de chutes de neige en mars suivies de pluies et d'inondations¹². Le prix élevé des céréales au cours de ces années peut également être mis en évidence à Berne. Cependant, même sans description concrète des conditions météorologiques à Fribourg, on peut identifier les conséquences dues à une situation climatique inhabituelle, comme les stratégies d'adaptation du gouvernement dans les sources fribourgeoises, qui découlent précisément de ces prix élevés, par exemple chez Rudella : « *Darus in disem jare [1438] ein mechtige thüre ward, darumb man uff grosse fürsorg khorn allenthalben uffkhouffte unnd versabe.* »¹³

Pourtant, comme nous l'avons mentionné, la pénurie a commencé pendant la première moitié de la décennie et il existe, en fait, déjà des traces d'une crise à Fribourg pour ces années : le 18 juillet 1433, le Conseil de Fribourg a banni « l'usure » de céréales et de produits laitiers, c'est-à-dire la spéculation sur les prix des denrées alimentaires par l'achat de grandes quantités de céréales, de séré ou de fromage dans le but de les

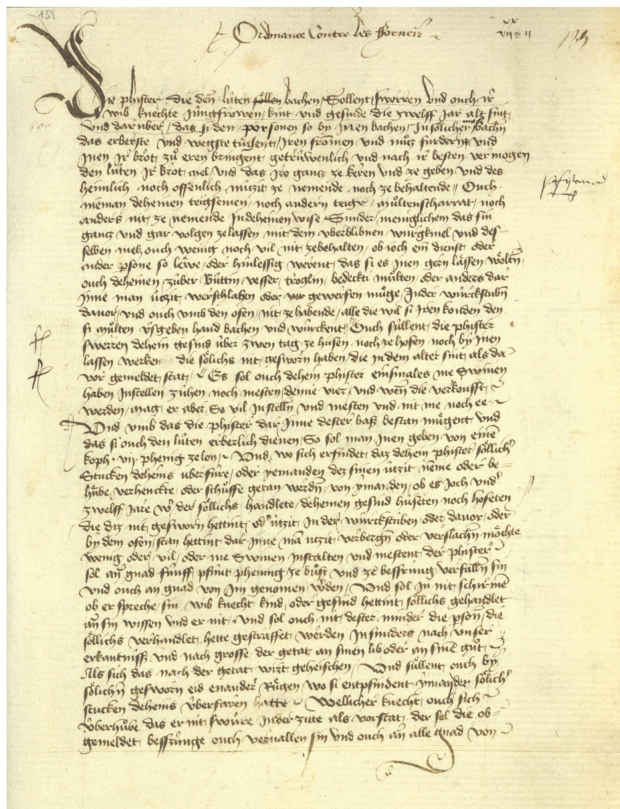
⁹ CAMENISCH 2015a, pp. 399-426.

¹⁰ *Ibid.*, pp. 399-410.

¹¹ LADNER 2006, pp. 211, 224 ; ZEHNDER-JÖRG 2007, t. 2, p. 143.

¹² LADNER 1988, p. 407.

¹³ ZEHNDER-JÖRG 2007, t. 2, p. 143.



revendre ultérieurement à des prix plus élevés sur le marché. Pour leur propre consommation, cependant, les individus étaient autorisés à couvrir leurs besoins par l'achat de ces denrées alimentaires. En octobre de la même année, l'ordonnance contre la spéculation sur les céréales a été édictée une seconde fois¹⁴.

Il est important de noter que la spéculation n'a jamais réellement été autorisée, mais l'on remarque généralement que de nouvelles ordonnances, ou la confirmation d'ordonnances existantes, sont émises en période de disette. Cette répétition indique que la loi ou des ordonnances plus anciennes n'étaient pas en mesure de limiter les pratiques usurières. Les ordonnances étaient proclamées publiquement dans chaque cas, c'est pourquoi un renouvellement représentait également une affirmation publique d'une loi. En outre, elle a donné aux autorités la possibilité de démontrer publiquement qu'elles étaient engagées dans l'approvisionnement alimentaire de la

population pendant la disette¹⁵. Le 18 juillet 1433, nous rencontrons une autre indication d'une pénurie de céréales : le recteur de l'hôpital est obligé de vendre 50 à 60 muids¹⁶ de son froment aux boulangers de la ville à un prix fixe¹⁷. Ce genre de mesure sert généralement à stabiliser les prix sur le marché.

Le 16 février 1435, le Conseil a été confronté à la question de la taille des pains mis en vente. Les amendes prévues pour la violation d'une ordonnance de 1373 ont été augmentées afin de décourager les comportements frauduleux, étant donné que l'infraction à l'ordonnance s'était jusque-là avérée très lucrative pour les boulangers malgré les amendes¹⁸. Cela s'explique notamment par le fait qu'au Moyen Âge et au début des temps modernes, le pain le moins cher avait généralement un prix fixe et coûtait souvent une pièce de monnaie de peu de valeur, appelée *Pfen-nigbrot* en allemand. Les fluctuations de la valeur des matières premières n'ont donc pas été exprimées en termes de variation de prix, mais en fonction de la taille du pain le moins cher¹⁹.

¹⁴ Archives de l'État de Fribourg (dorénavant cité AEF), Législation et variétés, 5a, fol. 109r., N° 407 et 408 ; AMMAN-DOUBLIEZ 2009, pp. 308-309.
¹⁵ CAMENISCH 2017.
¹⁶ «Muid» est une ancienne unité de mesure de capacité qui, à Fribourg, équivalait à environ 307 à 384 litres.
¹⁷ AEF, Législation et variétés, 5a, fol. 109r., N° 409 ; AMMAN-DOUBLIEZ 2009, p. 309.
¹⁸ AEF, Législation et variétés, 5a, fol. 127r., N° 443 ; AMMAN-DOUBLIEZ 2009, pp. 351-352.

Il est important de noter que les meuniers et les boulangers, peut-être avec les bouchers, comptaient de toute manière parmi les professions les plus réglementées et contrôlées dans une ville médiévale, car l'approvisionnement alimentaire sécurisé était perçu comme une tâche centrale des autorités – dans le cadre de la «bonne police».

Le 19 mai 1438, le Conseil a émis une ordonnance concernant le marché des céréales à Fribourg et leur commerce sur ses territoires, stipulant que les céréales pouvaient être vendues uniquement aux citoyens fribourgeois et aux habitants de la campagne fribourgeoise en dehors du marché officiel. Les étrangers ne pouvaient acheter que de très petites quantités de pain. Dans la même ordonnance, le Conseil fixe également les prix des différents types de céréales²⁰. Une autre ordonnance du 30 juillet 1438 décrète que toutes les céréales perçues par les citoyens de Fribourg sous forme de dîmes ou d'impôts doivent être apportées dans la ville ou la Seigneurie et ne peuvent être vendues ailleurs²¹. Le 30 juillet également, la quantité de pain qui peut être vendue aux étrangers est réduite²². Les manuels du Conseil contiennent également d'autres mesures prises par les autorités face à la crise. Le 14 août 1438, il a par exemple été décidé que les greniers de la ville et des villages de la Seigneurie seraient inspectés pour déterminer la quantité de céréales stockées. Le Conseil réaffirme également l'interdiction des exportations de céréales, fait référence à la production de pain et fixe un certain nombre de règles pour les boulangers, entre autres l'interdiction de stocker des céréales. Enfin, il est décidé que les étrangers qui mendient dans la ville doivent être renvoyés²³.

Comme l'attestent le Compte du Trésorier de Fribourg et la chronique de Rudella, la ville a également acheté des céréales en provenance de Lombardie, d'Allemagne et d'Avignon en 1438 et 1439 pour la somme énorme de 4'136 livres, en plus d'achats locaux de moindre importance²⁴. Compte tenu des conditions de transport de l'époque, qui, en plus d'être très coûteuses, étaient complexes et peu sûres, notamment en ce qui concerne les charges lourdes et volumineuses, un tel achat est vraiment remarquable.

Afin de surmonter les conséquences de la crise, et peut-être aussi pour se préparer à une situation similaire dans le futur, le Conseil a émis une nouvelle ordonnance à l'adresse des boulangers et des meuniers en 1440. En 1442, le Conseil achète également des céréales en Alsace pour reconstituer les stocks après la pénurie²⁵.

Page précédente

Ordonnance pour les boulangers, «Ordonnance contre les forneir», CHF AEF Législation et variétés 5a, folio 139r.-v., N° 500.

¹⁹ CAMENISCH 2015, p. 400.

²⁰ AEF, Législation et variétés, 5a, fol. 130r., N° 458; AMMAN-DOUBLIEZ 2009, p. 361.

²¹ AEF, Législation et variétés, 5a, fol. 130r., N° 459; AMMAN-DOUBLIEZ 2009, p. 361.

²² *Ibid.*, N° 460; *ibid.*, p. 362.

²³ AEF, Manuel du Conseil, t. 1, fol. 126v.; Législation et variétés, 5a, fol. 127r., N° 448; AMMAN-DOUBLIEZ 2009, p. 354.

²⁴ AEF Compte du Trésorier, t. 72, Compte de Jacob de Praroman le jeune, 1438.06-1439.02; Compte du Trésorier, t. 73, Compte de Jacob de Praroman le jeune, 1439.02-1439.06, pp. 154-155; ZEHNDER-JÖRG 2007, t. 2, p. 139.

²⁵ AEF, Législation et variétés, 5a, fol. 139r.-140v., N° 500, 503; AMMAN-DOUBLIEZ 2009, pp. 388-393.

Il est très impressionnant de voir les sommes que le gouvernement de Fribourg a dépensées pour acheter des céréales dans des régions éloignées. Nous ne pouvons que spéculer sur le grand défi que représente le transport de ces quantités de céréales. Les autres mesures prises par le gouvernement de Fribourg pour lutter contre la crise de subsistance montrent également comment les phénomènes météorologiques à grande échelle ont généré au niveau local une série de nouvelles lois, l'affirmation des lois existantes et d'autres actions des autorités et de la société qui ne peuvent être expliquées de manière adéquate sans la connaissance des grands processus météorologiques et économiques. L'exemple des années 1430 ne fait pas exception à la fin du Moyen Âge. Des crises de subsistance similaires et les réactions des autorités et de la société se répètent dans les années 1480 et 1490.

C. C.

Bibliographie :

AMMAN-DOUBLIEZ Chantal, «La "Première collection des lois" de Fribourg en Nuithonie», dans *Les sources du droit du Canton de Fribourg*, Première section: *Le droit des villes*, t. 6, Les Sources du droit suisse, IX^e partie, Bâle, 2009.

CAMENISCH Chantal, *Endlose Kälte. Witterungsverlauf und Getreidepreise in den Burgundischen Niederlanden im 15. Jahrhundert*, Bâle, 2015.

HUHN Michael, «Ein Ernstfall des Konsums. Obrigkeitliche Teuerungs politik im Übergang zur Moderne», dans PRINZ Michael (éd.), *Der lange Weg in den Überfluss. Anfänge und Entwicklung der Konsumgesellschaft seit der Vormoderne*, Paderborn, 2003, pp. 231-251.

KRÄMER Daniel, «*Menschen grasten nun mit dem Vieh*». *Die letzte grosse Hungerkrise der Schweiz 1816/17*, Bâle, 2015.

LADNER Pascal (éd.), «Édition des Chroniktextes», dans SCHMID Alfred A. (éd.), *Tschachtlans Bilderchronik. Kommentar zur Faksimile-Ausgabe der Handschrift Ms. A 120 der Zentralbibliothek Zürich*, Luzern, 1988, pp. 139-439.

LADNER Pascal, «Spätmittelalterliche und frühneuzeitliche Freiburger Quellenbelege zu Klima und Meteorologie», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, vol. 38, 2006, pp. 207-230.

MAUELSHAGEN Franz, *Klimageschichte der Neuzeit, 1500-1900*, Darmstadt, 2010.

PFISTER Christian, *Das Klima der Schweiz von 1525-1860 und seine Bedeutung in der Geschichte von Bevölkerung und Landwirtschaft*, 2 t., 2^e édition, Berne, 1985.

SCHUBERT Ernst, *Essen und Trinken im Mittelalter*, Darmstadt, 2006, pp. 92-93.

ZEHNDER-JÖRG Silvia, «Die Grosse Freiburger Chronik des Franz Rudella», dans *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. 84/1-2, 2007.